

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **20 octobre 2008**

Décision n° **B-2008-0386**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement Graal -  
Convention financière d'application avec Pob Technology

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux  
entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 13 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 21 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Calvel, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. David G.), M. Crédoz, Mme Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Bret, Buna, Charles, Sécheresse, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 20 octobre 2008****Décision n° B-2008-0386**

|           |                                                                                                                                                             |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| objet :   | <b>Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien au projet de recherche et de développement Graal - Convention financière d'application avec Pob Technology</b> |
| service : | Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation                                 |

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 9 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2008-1098 en date du 13 octobre 2008, le Conseil de Communauté a approuvé la participation de la Communauté urbaine au projet de recherche et de développement Graal pour un montant de 80 608 €.

Par rapport séparé, il a été présenté au Conseil le projet Graal autorisant monsieur le président à signer la convention-cadre entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires.

Pour mettre en œuvre l'engagement communautaire, il est proposé de financer Pob Technology, partenaire du projet Graal, à hauteur de 80 608 € comme défini dans la convention-cadre.

Les versements des crédits de paiement de la Communauté urbaine sont programmés de la façon suivante :

- 40 404 € en 2009, représentant 50 % de la participation financière accordée à la notification de la présente convention,
- 20 202 € en 2010, représentant 25 % de la participation financière accordée,
- 20 002 € en 2011, soit le solde de la participation financière accordée ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - la convention financière d'application à intervenir entre la Communauté urbaine et la société Pob Technology,

b) - le versement d'une subvention de 80 608 € selon les modalités suivantes :

- 40 404 € en 2009, représentant 50 % de la participation financière accordée à la notification de la présente convention,
- 20 202 € en 2010, représentant 25 % de la participation financière accordée,
- 20 002 € en 2011, soit le solde de la participation financière accordée.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention.

**3° - Les dépenses** seront imputées sur l'opération n° 1375 individualisée le 11 septembre 2006 pour un montant de 600 000 € et selon le calendrier suivant :

- exercice 2009 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1375 pour un montant de 40 404 €,
- exercice 2010 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1375 pour un montant de 20 202 €,
- exercice 2011 - compte 204 200 - fonction 90 - opération n° 1375 pour un montant de 20 002 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 octobre 2008.**